



Séance du Conseil municipal du 5 octobre 2020

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

**« Crédit supplémentaire de CHF 290'000.- en vue de la distribution de bons de CHF 20.- à chaque habitant, à utiliser dans les commerces de Versoix »**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 23 septembre 2020, qui décrit dans les détails le projet qui sera mis en œuvre au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 1<sup>er</sup> octobre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par X oui, X non et X abstentions,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 290'000.- destiné à la distribution de bons de CHF 20.- à chaque habitant, à utiliser dans les commerces de Versoix.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2020 sur le compte 8500.00.31300.10 « Promotion économique ».
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.